

## **SÉANCE DU 14 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le 14 avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de SOMMIERES-DU-CLAIN, convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur René MORISSET.

**PRÉSENTS** : M. MORISSET René, Mr JARASSIER Gilbert, Mr BERGEON Eric, Mme DAUGER Dominique, Mme BOILLEDIEU Juliette, M. DION Daniel, M. AUMOND Jérôme, Mme MALLET Carine, M. BARDET Alain, M. DOARÉ, M. TORRES Philippe,

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme PUAUD-MOUSSA Sandrine ayant donné pouvoir à Mme MALLET Carine ; M. GERMAIN Jean-Marie ayant donné pouvoir à M. BARDET Alain

**Secrétaire de séance** : Mme BOILLEDIEU Juliette

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 30 Janvier 2025 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Fongibilité des crédits,
2. Vote des taux de fiscalité directe 2025,
3. Approbation des CFU (Compte Financier Unique) 2024 : Ets Commune, LEASIG, Immeuble Restaurant, Immeuble Boulangerie, Chaufferie Collective, Lotissement.
4. Affectation des résultats 2024 : Ets Commune, LEASIG, Immeuble Restaurant, Immeuble Boulangerie, Chaufferie Collective, Lotissement.
5. Vote des budgets primitifs 2025 : Ets Commune, LEASIG, Immeuble Restaurant, Immeuble Boulangerie, Chaufferie Collective, Lotissement

Questions diverses :

Rajout d'une délibération : PARTICIPATIONS INSCRITES SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE VERS LES BUDGETS ANNEXES DU LEASIG, DE L'IMMEUBLE RESTAURANT ET DE L'IMMEUBLE BOULANGERIE et CHAUFFERIE.

### **1 - OBJET DE LA DÉLIBÉRATION: MISE EN OEUVRE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du basculement en nomenclature comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est nécessaire de définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement et de passer cette délibération tous les ans.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelle de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition

des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans le cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget principal de la Commune et des budgets annexes et,**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

## **2 - OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE 2025**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réévaluer à raison de 1, 2 ou 3 % les taux d'imposition des 3 taxes directes locales. Il rappelle les taux appliqués en 2024.

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2024</b>	<b>PROPOSITION S TAUX 2025 + 1%</b>	<b>PROPOSITIONS TAUX 2025 + 2%</b>	<b>PROPOSITION S TAUX 2025 + 3%</b>
Taxe Foncière (Bâti)	27.63 %	27.91 %	28.18 %	28.46 %
Taxe Foncière (non bâti)	22.72 %	22.95%	23.17 %	23.40 %
Taxe Habitation	14.48 %	14.62 %	14.77 %	14.91 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal consent à une augmentation de 2 % et adopte les taux proposés au titre de l'année 2025 comme suit :

Taxe Foncière (Bâti)	28.18 %
Taxe Foncière (non bâti)	23.17 %
Taxe d'habitation	14.77 %

## **3/5 – APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 DES ETS COMMUNE, LEASIG, IMMEUBLE RESTAURANT, IMMEUBLE BOULANGERIE, CHAUFFERIE COLLECTIVE, LOTISSEMENT ET AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les résultats des Comptes Financiers Uniques présentés par Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire. Monsieur le Maire, absent de la salle, n'a pas participé au vote des Comptes Financiers Uniques.

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 et les affectations des résultats portées sur les différents BP 2025 sont les suivants :

## BUDGET PRINCIPAL

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses réalisées	77 900.05	677 954.48
Reste à réaliser	40 627.75	0.00
Recettes émises	38 435.83	850 116.92
Reste à réaliser	30 877.00	0.00
Résultat de clôture	-39 464.22	172 162.44

### Affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	172 162.44 €
Affectation en réserve au compte 1068 sur le BP 2025 :	49 214.97 €
Résultat de fonctionnement (excédent) au compte 002 reporté sur le BP 2025 :	122 947.47 €
Résultat d'investissement reporté (Déficit) au compte 001 sur le BP 2025 :	39 464.22 €

## BUDGET L.E.A.S.I.G

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	1 200.00 €	350 632.40 €
Reste à réaliser	1 000.00 €	0.00 €
Recettes émises	3 041.22 €	395 906.91 €
Reste à réaliser	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture à reporter	1 841.22 €	45 274.51 €

### Affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025 :

Résultat de fonctionnement (Excédent) à reporter sur le compte 002 sur le BP 2025 :	45 274.28€
Affectation complémentaire en réserve à porter au compte 1068 du BP 2025 :	0.00 €
Résultat d'investissement (Excédent) à reporter sur le compte 001 sur le BP 2025 :	1 841.22 €

## BUDGET IMMEUBLE RESTAURANT

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	44 011.20	0.00
Reste à réaliser	0.00	0.00
Recettes émises	1 743.94	16 394.30
Reste à réaliser	0.00	0.00
Résultat de clôture à reporter	- 42 267.26	16 394.30

### Affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 (excédent) :	16 394.30 €
Affectation complémentaire en réserve à porter sur le Cpte 1068 du BP 2025 :	16 394.30 €
Résultat d'investissement reporté (Déficit) à porter sur le Compte 001 du BP 2025 :	42 267.26 €

## BUDGET IMMEUBLE BOULANGERIE

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	31 175.03	2 359.68
Reste à réaliser	0.00	0.00
Recettes émises	16 925.08	19 726.44
Reste à réaliser	0.00	0.00
Résultat de clôture à reporter	- 14 249.95	17 366.76

### Affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 :	17 366.76 €
Affectation complémentaire en réserve à porter sur le Cpte 1068 du BP 2025 :	17 366.76 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	3 116.81€
Résultat d'investissement reporté (Déficit) à porter sur le Compte 001 du BP 2025 :	14 249.95 €

### BUDGET CHAUFFERIE COLLECTIVE

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	187 168.85	23 749.76
Reste à réaliser	0.00	0.00
Recettes émises	87 818.83	100 111.70
Reste à réaliser	0.00	0.00
Résultat de clôture à reporter	-99 350.02	76 361.94

#### Affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	76 361.94 €
Affectation complémentaire en réserve à porter sur le Cpte 1068 du BP 2025 :	76 361.94 €
Résultat d'investissement reporté (Déficit) à porter sur le Compte 001 du BP 2025 :	99 350.02 €

### BUDGET LOTISSEMENT

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	260 349.83	248 952.81
Reste à réaliser	0.00	0.00
Recettes émises	296 380.00	248 952.81
Reste à réaliser	0.00	0.00
Résultat de clôture à reporter	36 030.17	0.00

#### Affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025 :

Résultat d'exploitation (Déficit) à porter au compte 002 sur le BP 2025 :	0.00 €
Affectation complémentaire en réserve à porter sur le Cpte 1068 du BP 2025 :	0.00€
Résultat d'investissement reporté (Excédent) à porter sur le Compte 001 du BP 2025 :	36 030.17€

## 4 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 DES ETS COMMUNE, LEASIG, IMMEUBLE RESTAURANT, CHAUFFERIE COLLECTIVE, LOTISSEMENT.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le vote des budgets primitifs 2025 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

#### BUDGET PRINCIPAL

- Section investissement Recettes 453 935.26 € (dont 40 627.75 de RAR)
- Section investissement dépenses 453 935.26 € (dont 30 877.00 de RAR)
- Section fonctionnement Recettes/dépenses 792 974.14 €

#### BUDGET L.E.A.S.I.G

- Section investissement Recettes 20 550.22 € (dont 1 000.00 de RAR)
- Section investissement dépenses 20 550.22 € (dont 0.00 de RAR)
- Section fonctionnement Recettes / dépenses 402 274.28 €

#### BUDGET RESTAURANT

- Section investissement Recettes 42 767.26 € (dont 0.00 de RAR)
- Section investissement dépenses 42 767.26 € (dont 11 900.00 de RAR)
- Section fonctionnement Recettes / dépenses 15 472.96 €

BUDGET BOULANGERIE

- Section investissement Recettes / dépenses 24 666.62 €
- Section fonctionnement Recettes / dépenses 16 185.21 €

BUDGET CHAUFFERIE COLLECTIVE

- Section investissement Recettes / dépenses 134 801.07 €
- Section fonctionnement Recettes / dépenses 87 239.13 €

BUDGET LOTISSEMENT

- Section investissement Recettes / dépenses 503 815.25 €
- Section fonctionnement Recettes / dépenses 437 944.33 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

**6-OBJET DE LA DÉLIBÉRATION: PARTICIPATIONS INSCRITES SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE VERS LES BUDGETS ANNEXES DU LEASIG, DE L'IMMEUBLE RESTAURANT ET DE L'IMMEUBLE BOULANGERIE et CHAUFFERIE.**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de préciser sous forme de délibération les montants des participations de la commune pour alimenter les budgets annexes 2025 du LEASIG, de l'immeuble Restaurant et de l'immeuble BOULANGERIE ainsi que le Budget CHAUFFERIE

De ce fait, le détail des participations s'établit comme suit :

<b>BP COMMUNE 2025</b>			
93 226.77 € (compte 65736211)			
<b>BP LEASIG 2025</b>	<b>BP IMMEUBLE RESTAURANT 2025</b>	<b>BP IMMEUBLE BOULANGERIE 2025</b>	<b>BP CHAUFFERIE 2025</b>
46 000 €  (Compte 74748)	9 736.96 €  (Compte 74748)	5 001.73 €  (Compte 74748)	32 488.08 €  (Compte 7741)

**QUESTIONS DIVERSES :**

La séance a été levée à 20h10.